



## PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 19 avril 2017

### **Sécurité routière** **Bilan et programmation des contrôles routiers**

#### **Bilan de la semaine du 10 au 16 avril 2017**

Durant cette semaine, les forces de l'ordre ont réalisé **191 contrôles routiers** à l'occasion desquels **213 infractions** ont été relevées, dont :

- **92 excès de vitesse ;**
- **8 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **16 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **40 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

#### **Bilan depuis le 1<sup>er</sup> janvier**

Depuis le début de l'année, les forces de l'ordre ont réalisé **3 197 contrôles routiers** à l'occasion desquels **6 743 infractions** ont été relevées, dont :

- **5 118 excès de vitesse ;**
- **177 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **178 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **588 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chaque usager de la route. La sécurité de tous implique le respect des règles du code de la route et une conduite adaptée aux conditions extérieures (état de la route, trafic, conditions météo, etc.).

#### **Quelques règles essentielles de sécurité**

- Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et conditions climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus.

- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.

- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.

- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

### **Programmation de contrôles routiers**

Du 19 au 23 avril 2017, les forces de l'ordre poursuivront les contrôles routiers.

Parmi ceux-ci, certains se dérouleront aux dates et lieux suivants :

19/04 : Rond point des Lônes à Soyons  
RD104 entre Aubenas et Privas

20/04 : Avenue Libération, rond point du 8 mai à Saint Péray  
RN102 entre Le Teil et Aubenas

21/04 : Le Beal à Veyras, Cours du Palais à Privas et pont du Mezayon à Coux  
Entre Saint Etienne de Fontbellon et Vals-les-Bains  
RD820 entre Serrières et Annonay  
RD86 entre Le Pouzin et Bourg-Saint-Andéol

22/04 : RD579 entre Aubenas et Vallon-Pont-d'Arc  
RD533 entre Saint Péray et Lamastre

23/04 : RD820 RD82 entre Saint-Marcel-lès-Annonay et Andance  
RN86 entre Andance et Tournon-sur-Rhône

#### Contacts presse :

Cabinet du préfet – Pôle de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09

[pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)

